

P.L.U. approuvé le : 22 mars 2017

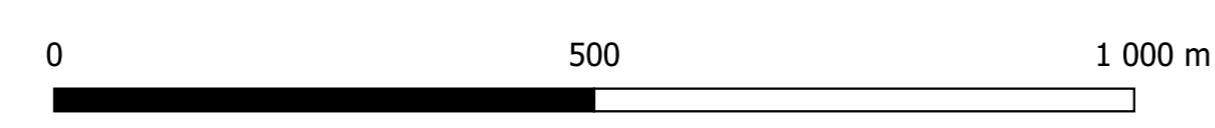
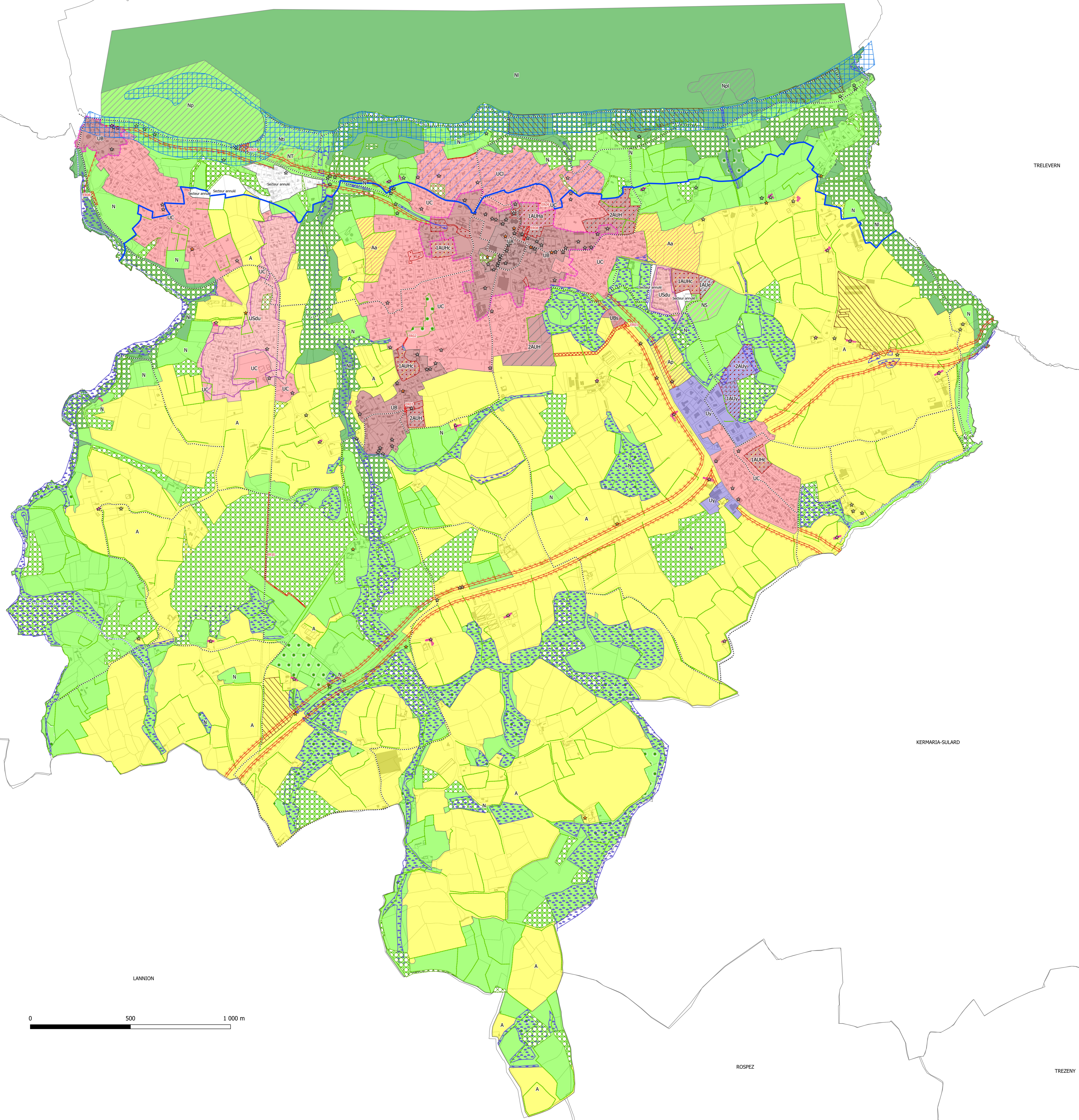
Dernière modification : 14 mars 2023

Sources : © Direction Générale des Finances Publiques - année 2021
Cadastré : © Direction Générale des Finances Publiques - année 2021
Réalisation : © Lannion-Trégor Communauté - Service Data & Géomatique - mars 2023

- Zones et secteurs**
- Secteur annulé par décision judiciaire
 - UA : Zone urbaine centrale
 - UB : Zone urbaine en frange du centre-bourg
 - UBs : Zone urbaine autorisant uniquement les extensions des constructions
 - UC : Zone urbaine pavillonnaire
 - UCI : Zone urbaine pavillonnaire en Espaces Proches du Rivage
 - USdu : Secteurs déjà urbanisés au titre de l'article L.121-8 du CU
 - Uy : Zone urbaine dédiée aux activités économiques
 - 1AUe : Zone à urbaniser dédiée aux équipements
 - 1AUHa : Zone à urbaniser dédiée à l'habitat en secteur central
 - 1AUHc : Zone à urbaniser dédiée à l'habitat en frange urbaine
 - 1AUy : Zone à urbaniser dédiée aux activités économique
 - 2AUH : Zone à urbaniser à long terme dédiée à l'habitat
 - 2AUy : Zone à urbaniser à long terme dédiée aux activités économiques
 - A : Zone agricole
 - Aa : Zone agricole inconstructible
 - Ap : Zone agricole paysagère
 - N : Zone naturelle
 - Ni : Zone naturelle en espaces remarquables du littoral
 - Np : Zone naturelle portuaire
 - Npl : Zone naturelle portuaire en espace remarquable du littoral
 - NS : Zone naturelle à vocation sportive ou de loisirs
 - NT : Zone naturelle dédiée aux activités touristiques et de loisirs
 - Nti : Zone naturelle dédiée aux activités touristiques en bande des 100 mètres

- Prescriptions**
- ★ Bâtiment d'intérêt
 - ★ Bâtiment remarquable
 - Bande littorale de 100 m
 - Bocage protégé au titre de l'article L.151-23 du CU
 - Marge de recul aux abords des routes départementales
 - Sentiers protégés au titre de l'article L. 151-38 du CU
 - Cours d'eau
 - Espaces Boisés Classés
 - Emplacement réservé
 - Espaces Paysagers Protégés (article L. 151-23 du CU)
 - Zone humide
 - Changement de destination
 - Orientation d'aménagement et de programmation
 - Périmètre commercial
 - SDU : périmètres bâtis existants au sein des secteurs USdu
 - Espace proche du rivage
 - Site archéologique

N° de l'emplacement réservé	Nature de l'emplacement réservé
ER01	Giratoire
ER02	Liaison piétonne
ER03	Aménagement de carrefour
ER04	Voie
ER05	Aire naturelle de stationnement
ER06	Chemin
ER07	Liaison piétonne
ER08	Voie
ER09	Chemin
ER10	Chemin



PERROS-GUIREC

SAINT-QUAY-PERROS

LANNION

TRELEVERN

KERMARIA-SULARD

ROSPEZ

TREZENY